

Manuel du produit

# BC500



# Table des matières

<b>Chapitre 1 : Avant de commencer</b> .....	2
1.1 Contenu du colis .....	2
1.2 Vue d'ensemble de la Synology Camera .....	3
1.3 Tableau des voyants LED .....	4
1.4 Spécifications matérielles .....	5
1.5 Consignes de sécurité .....	5
<b>Chapitre 2 : Installation matérielle</b> .....	7
2.1 Positionnez votre Synology Camera .....	7
2.2 Configurez votre Synology Camera .....	7
2.3 Installez le cache du connecteur RJ-45 (utilisation en extérieur) .....	9
2.4 Connectez-vous à votre Synology Camera .....	11
<b>Chapitre 3 : Configurer Synology Camera</b> .....	13

# Chapitre 1 : Avant de commencer

Nous vous remercions d'avoir acheté un produit Synology. Avant d'installer votre nouvelle Synology Camera, vérifiez le contenu du colis afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les consignes de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre Synology Camera.

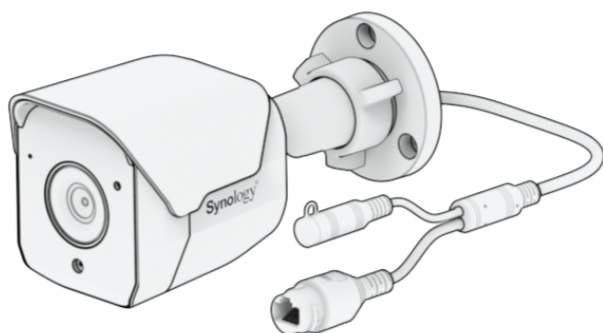
## Remarques :

- Toutes les images ci-dessous sont fournies uniquement à des fins d'illustration et peuvent différer du produit réel.

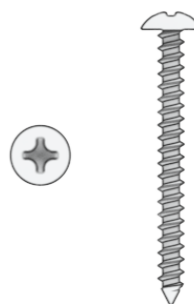
## 1.1 Contenu du colis

Contactez votre revendeur si l'un des contenus ci-dessous est manquant dans votre colis :

1 unité principale



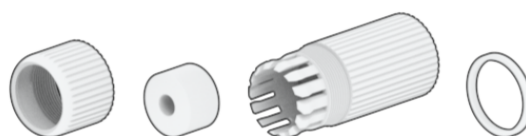
3 vis



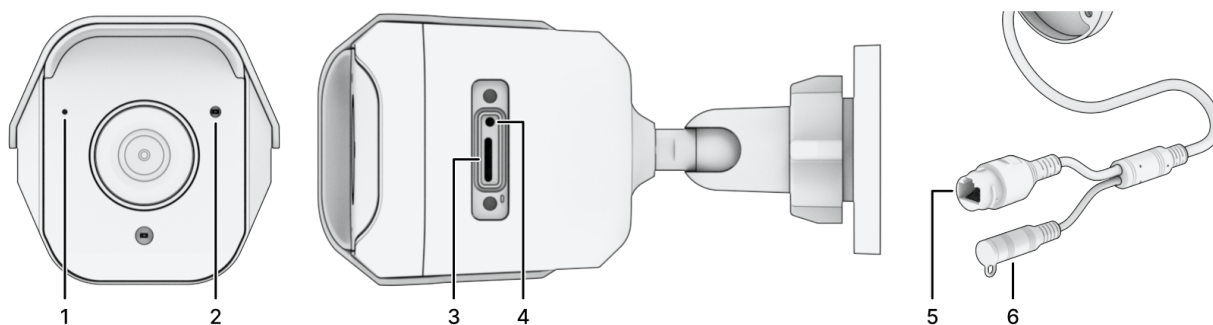
3 ancrs



1 cache de connecteur RJ-45



## 1.2 Vue d'ensemble de la Synology Camera



N°	Nom	Description
1	Microphone	Microphone intégré pour la prise en charge audio.
2	Témoin d'état	Affiche l'état du système. Pour plus d'informations, reportez-vous au « <a href="#">Tableau des voyants LED</a> ».
3	Emplacement pour carte microSD	Prend en charge la carte mémoire micro SDHC/SDXC pour l'enregistrement en périphérie. <sup>1</sup>
4	Bouton RESET	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Redémarrage à chaud : appuyez sur le bouton RESET et maintenez-le enfoncé pendant 4 secondes pour réinitialiser les identifiants de connexion de l'administrateur et les paramètres réseau aux valeurs par défaut.<sup>2</sup></li> <li>2. Redémarrage à froid : appuyez sur le bouton RESET et maintenez-le enfoncé pendant 10 secondes pour restaurer tous les paramètres d'usine par défaut.<sup>3</sup></li> </ol>
5	Prise RJ-45 (10M/100M)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connectez le câble réseau du commutateur PoE à ce port pour alimenter et établir la connexion réseau.</li> <li>2. Connectez le câble réseau depuis le commutateur sur ce port pour établir une connexion réseau.</li> </ol>
6	Prise d'alimentation (1A/Ø2,1 mm)	Branchez le cordon d'alimentation ici. Pour obtenir des instructions de connexion détaillées, reportez-vous à la section « <a href="#">Connectez-vous à votre Synology Camera</a> ». <sup>4</sup>

## Remarques :

1. La carte micro SD n'est pas incluse dans le paquet. Lorsque vous sélectionnez votre carte micro SD, tenez compte des points suivants :
  - Système de fichiers pris en charge : exFAT.
  - Des cartes d'une capacité maximale de 128 Go formatées comme exFAT ont été testées. Des cartes avec une capacité plus importante peuvent fonctionner, mais elles n'ont pas été testées par Synology.
  - Nous vous recommandons d'utiliser une carte microSD de haute qualité de classe 10 (C10)/UHS-1 (U1)/V10 avec une capacité d'écriture minimale de 10 Mo/s.
2. Lorsque vous effectuez un redémarrage à chaud de votre Synology Camera à l'aide du bouton RESET, les paramètres suivants sont appliqués :
  - Les comptes utilisateur sont restaurés à leurs valeurs par défaut. Vous devrez réinitialiser votre caméra.
  - Les ports HTTP/HTTPS/RTSP sont réinitialisés à 80/443/554.
  - L'adresse IP, le DNS, la passerelle et les autres interfaces réseau sont réinitialisés pour utiliser DHCP. S'il n'y a pas de DHCP Server, la caméra revient automatiquement à son adresse IP par défaut 192.168.0.50 après 30 secondes.
  - Le blocage automatique est restauré par défaut.
  - Le filtre d'adresse IP est restauré par défaut.
3. La version du micrologiciel reste inchangée après la réinitialisation.
4. L'adaptateur CC n'est pas inclus dans le paquet. Utilisez un adaptateur CC 12V/1A de Ø2,1 mm pour alimenter l'appareil.

## 1.3 Tableau des voyants LED

Voyant LED	Couleur	État	Description
Témoin d'état	Bleu	Fixe	Le système est prêt et connecté à un Synology NAS/NVR
		Clignotement lent	Le système est prêt, mais n'est pas connecté à un Synology NAS/NVR
		Clignotement rapide	Démarrage/redémarrage/réinitialisation du système
	Éteint	Mis hors tension	

## 1.4 Spécifications matérielles

Élément	BC500
Résolution max.	2880 x 1620 à 30FPS
Lentille	2,8 mm (H : 110°, V : 56°, D : 132°)
Ouverture	F1.8
Taille	Ø110 x 161 mm (Ø4,33 x 6,34")
Poids	353 g (0,78 lb)
Configuration système requise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance Station version 9.1.0 ou ultérieure</li><li>• Surveillance Station Client version 2.1.0 ou ultérieure</li></ul>
Étanchéité	IP67
Certification d'agence	<ul style="list-style-type: none"><li>• FCC • IC • CE • UKCA</li><li>• BSMI • VCCI • RCM • KC • JATE</li></ul>
Exigences environnementales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tension de ligne : 48 V CC (PoE 802.3af) ou 12 V CC</li><li>• Température de fonctionnement : IR désactivé : de -30 °C à 50 °C (de -22 °F à 122 °F) IR activé : de -30 °C à 40 °C (de -22 °F à 104 °F)</li><li>• Température de stockage : de -40 °C à 60 °C (de -40 °F à 140 °F)</li><li>• Humidité relative : de 5 % à 95 % HR</li></ul>

### Remarques :

- Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modification sans préavis. Reportez-vous au site Web de Synology pour obtenir les dernières informations.

## 1.5 Consignes de sécurité



- Doit être en stricte conformité avec les réglementations de sécurité électrique du pays et de la région pour utiliser ce produit.



- Évitez l'exposition directe à la lumière du jour ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous de disposer d'un environnement stable sans changements brusques de température ou d'humidité.
- Assurez-vous que la caméra se trouve dans un endroit bien aéré pour éviter toute surchauffe.



- Avant de procéder au nettoyage, débranchez le ou les cordons d'alimentation et utilisez un chiffon humide pour essuyer la surface. N'utilisez pas de nettoyeurs en aérosol contenant des produits chimiques.



- Afin d'éviter toute chute de l'unité, n'installez pas la caméra sur des supports de fixation, des murs ou des surfaces instables. Elle peut tomber et provoquer des blessures graves, voire mortelles.
- Avant d'installer la caméra, assurez-vous que l'environnement d'installation peut supporter 3 fois son poids.
- Ne placez pas d'autres objets sur le dessus de la caméra.



- Ce produit doit être installé par du personnel qualifié.
- Ne touchez pas directement l'objectif de la caméra.



- Ne mettez pas la caméra sous tension avant d'avoir terminé l'installation.
- Assurez-vous que la fiche est correctement raccordée à une source d'alimentation.



- Aucune source de flamme nue, telle que des bougies allumées, ne doit être placée à proximité du produit.
- Pour éviter tout risque de surchauffe ou d'incendie causé par une surcharge, assurez-vous que l'équipement d'alimentation (commutateur PoE, adaptateur secteur) est compatible avec ce produit.

# Chapitre 2 : Installation matérielle

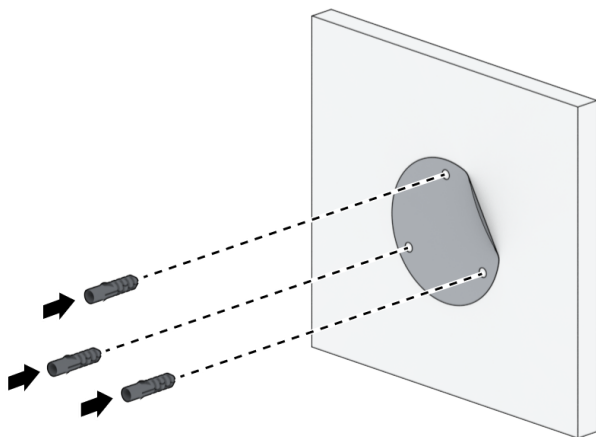
## 2.1 Positionnez votre Synology Camera

Pour des performances optimales, il est recommandé de positionner votre Synology Camera comme indiqué ci-dessous :

- Sur une surface stable à distance de toute source d'interférence physique possible.
- À un endroit où la lumière ne sera pas directement projetée dans la lentille de la caméra.
- Placez la caméra dans un endroit sec et aéré.
- La poussière, les insectes ou d'autres taches peuvent obstruer la lentille. Veillez à nettoyer les lentilles afin d'enregistrer une image nette.
- Évitez d'installer la caméra face à des surfaces réfléchissantes (p. ex., miroirs, sols brillants et plafonds).

## 2.2 Configurez votre Synology Camera

1. Placez l'autocollant d'installation sur la surface où la caméra sera installée. Percez des trous pour les vis aux endroits marqués et enfoncez les chevilles à l'aide d'un marteau.

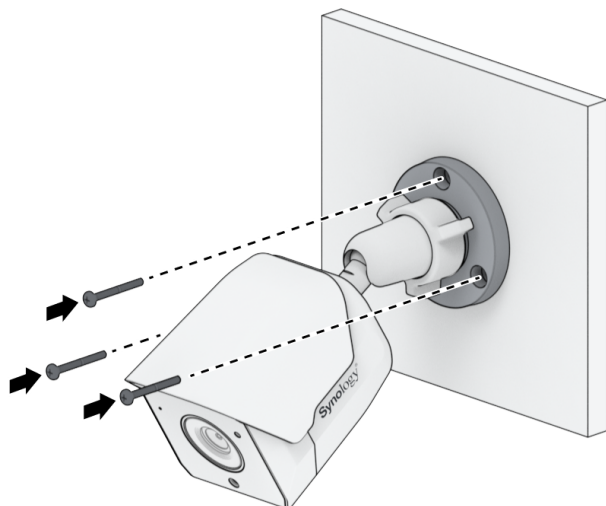


### Remarques :

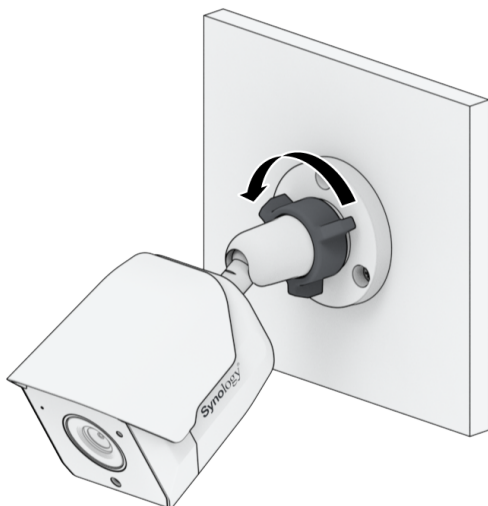
- Le diamètre de perçage recommandé pour les vis/chevilles est de 5,5 mm avec une profondeur supérieure à 30 mm. Le diamètre de perçage de câble RJ-45 recommandé est supérieur à 25 mm.
- Si vous souhaitez que le fil passe par le milieu, percez un autre trou à l'emplacement marqué d'une croix. Vous pouvez également laisser le fil passer à travers le chemin de câbles sur le côté de la base de la caméra.



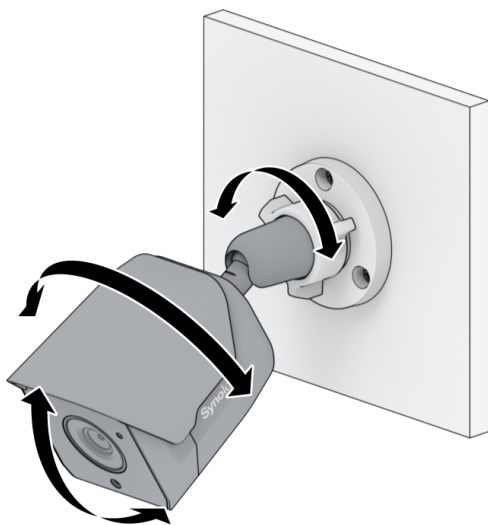
2. Fixez la caméra à l'aide des vis sur l'autocollant d'installation.



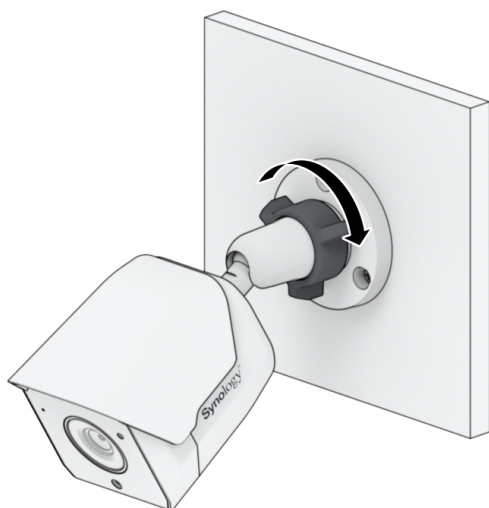
3. Tournez le tendeur à la base de la caméra dans le sens anti-horaire.



4. Vous pouvez maintenant régler l'angle de la caméra à la position souhaitée.



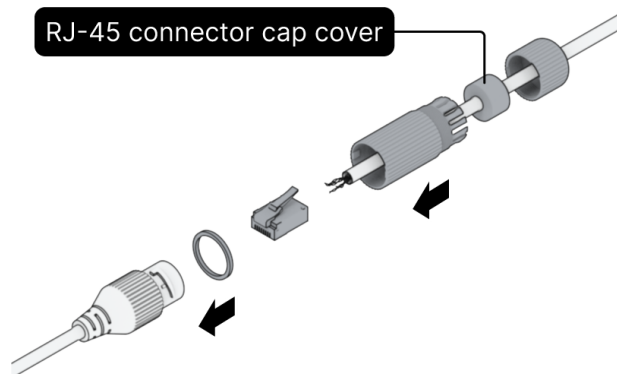
5. Tournez le tendeur à la base de la caméra dans le sens horaire. L'installation est maintenant terminée.



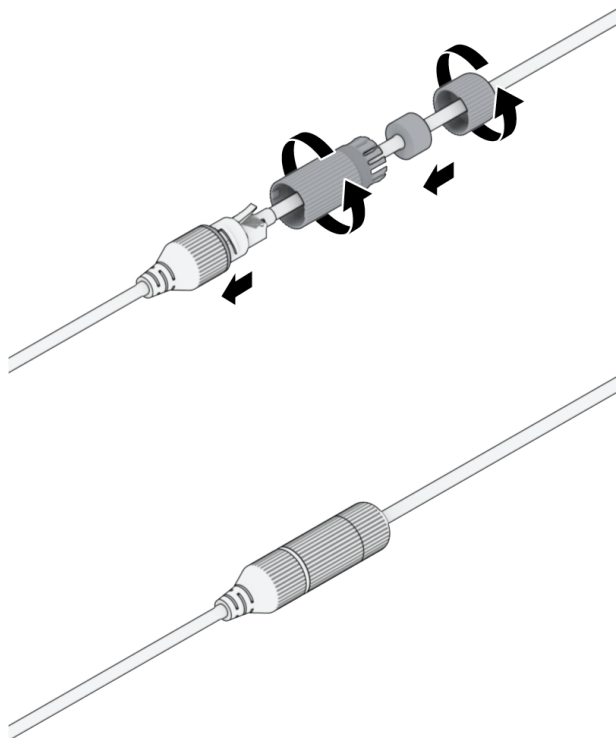
## 2.3 Installez le cache du connecteur RJ-45 (utilisation en extérieur)

Pour améliorer la résistance aux intempéries de votre caméra, vous devez installer correctement un cache de connecteur RJ-45 et cacher les câbles dans un boîtier de raccordement étanche.

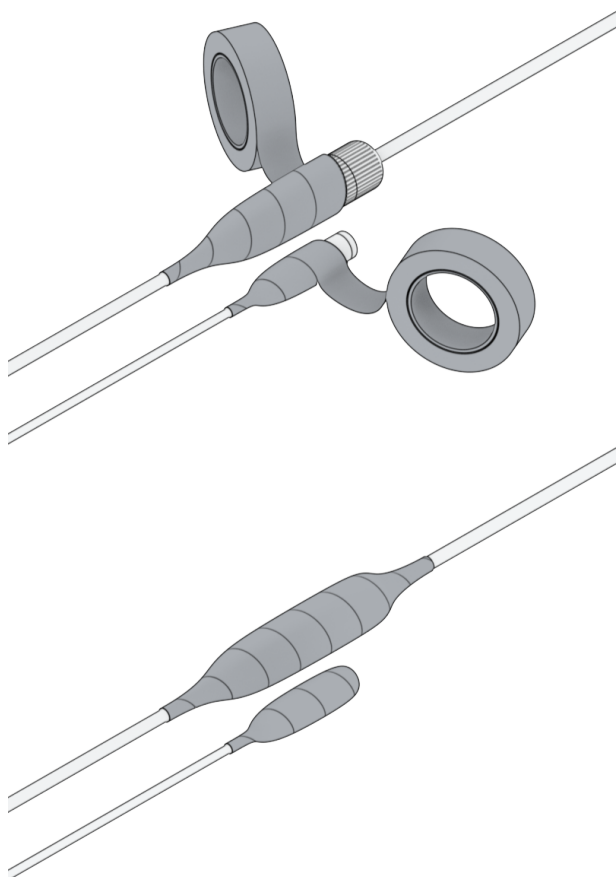
1. Préparez un câble Ethernet (RJ-45) sans le connecteur et faites passer le câble Ethernet dans le cache étanche. Installez le connecteur sur le câble Ethernet à l'aide d'un outil de sertissage.



2. Serrez le capuchon d'étanchéité dans le sens anti-horaire.



3. Utilisez du ruban adhésif étanche pour envelopper le cache du connecteur RJ-45 et le cache du connecteur d'alimentation CC afin de vous assurer que le point de connexion est complètement et hermétiquement fermé. L'installation est maintenant terminée.

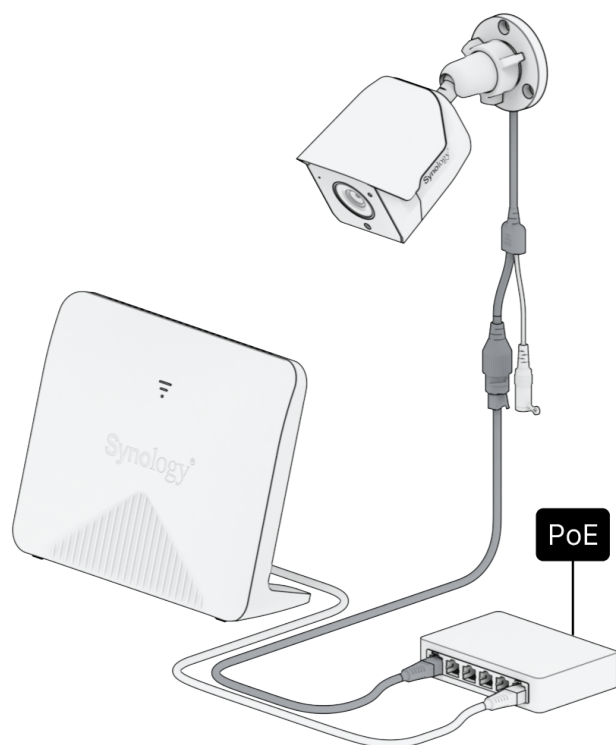


## 2.4 Connectez-vous à votre Synology Camera

La Synology Camera propose deux options d'alimentation. Vous pouvez utiliser un dispositif PoE (Power over Ethernet) pour fournir simultanément l'alimentation et les données ou connecter un adaptateur CC pour fournir uniquement l'alimentation.

1. Pour utiliser un dispositif PoE afin de fournir de l'alimentation et des données, procédez comme suit :

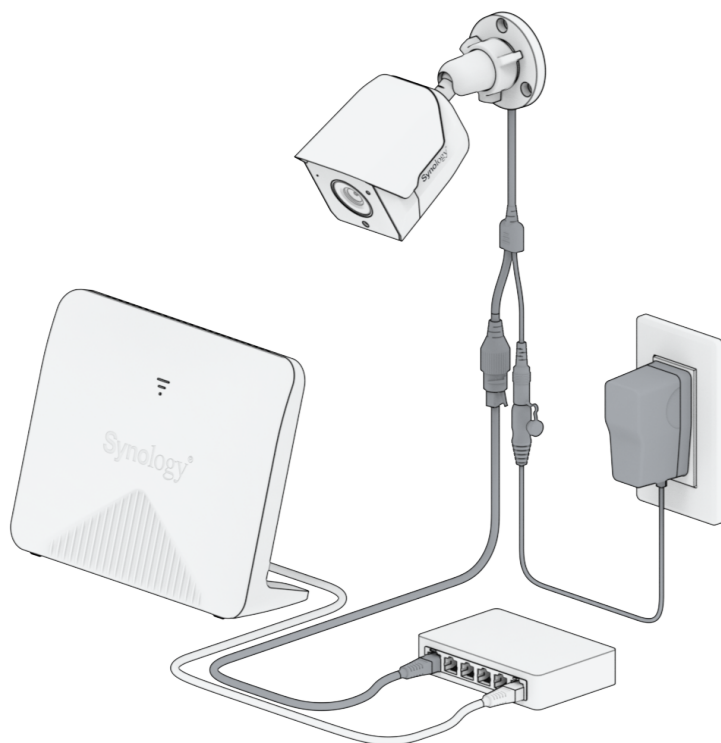
Utilisez le câble réseau pour connecter votre Synology Camera (via la prise RJ-45) à un commutateur PoE. Patientez une minute jusqu'à ce que le témoin d'état commence à clignoter lentement.



2. Pour utiliser un adaptateur CC afin de fournir uniquement de l'alimentation (données connectées séparément), procédez comme suit :

Utilisez le câble réseau pour connecter votre Synology Camera (via la prise RJ-45) à un commutateur. Connectez une extrémité de l'adaptateur secteur sur le port d'alimentation du BC500, et l'autre extrémité sur une prise secteur. Patientez une minute jusqu'à ce que le

témoin d'état commence à clignoter lentement.



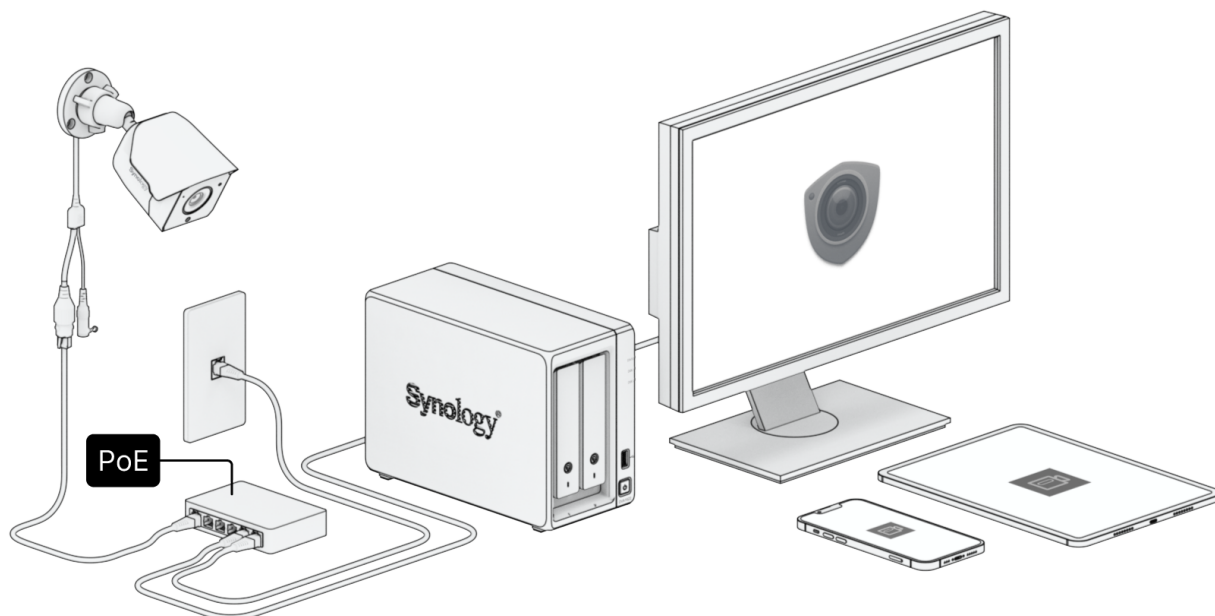
#### Remarques :

- L'adaptateur d'alimentation externe doit être conforme aux exigences de protection de la norme EN/CEI 62368-1 relative aux très basses tensions.
- Connectez le périphérique à une prise électrique dont le conducteur de terre est entièrement fonctionnel. Les connexions défectueuses des conducteurs de terre ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité et de compatibilité électromagnétique (CEM). Vérifiez la prise électrique avant de brancher des équipements matériels.

## Chapitre 3 : Configurer Synology Camera

1. Connectez votre Synology Camera et votre Synology NAS au même réseau. Ouvrez Caméra IP et exécutez l'Assistant Ajouter une caméra dans Surveillance Station pour lancer, installer et configurer votre Synology Camera. Le témoin d'ÉTAT correspondant devient fixe lorsque la

connexion est établie.



2. Grâce à [Synology Camera Tool](#), localisez et gérez vos caméras même lorsque Surveillance Station n'est pas disponible.

#### Remarques :

- Si votre réseau ne dispose pas d'un serveur DHCP, l'adresse IP par défaut de la caméra est 192.168.0.50.
- Le chemin de diffusion RTSP de la Synology Camera est le suivant :
  - `Rtsp://[adresse IP]/[nombre de flux]`, par exemple, `rtsp://192.168.0.50/1` pour le flux 1.
  - L'authentification est requise pour la diffusion RTSP. Commencez par lancer votre Synology Camera via son interface utilisateur Web, son outil de caméra ou Surveillance Station.

## SYNOLOGY, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CLUF") EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (UN INDIVIDU OU UNE ENTITÉ LÉGALE) ET SYNOLOGY, INC. ("SYNOLOGY") POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE "PRODUIT") OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://WWW.SYNOLOGY.COM), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY ("LOGICIEL").

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://WWW.SYNOLOGY.COM), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence Limitée de Logiciel. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse [www.synology.com](http://www.synology.com) (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limitations de Licence La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière; (c) effectuer des opérations de rérotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par le serveur Synology NAS à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Source Libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des Composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez de vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possède tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie Limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant

de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Assistance. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI "COMME TEL" ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARRANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de Certains Dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limitation de Responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en Matière d'Exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Cession. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 17. Loi en Vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois du pays, avec lequel Synology Inc. a été organisé, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Règlement des Différends. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi sur les arbitrages et les réglementations en vigueur en fonction desquelles Synology Inc. a été organisé. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera consolidé à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei et les procédures d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'Avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.



Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'ensemble de l'accord bilatéral qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Ce CLUF est une traduction de la version en langue anglaise. Dans le cas d'un conflit entre la version anglaise et une version non anglaise, la version anglaise prévaut.

## SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

LA PRÉSENTE TRADUCTION EST FOURNIE UNIQUEMENT À TITRE D'INFORMATION. EN CAS DE VARIATION, LA VERSION ANGLAISE EST VALIDE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP, (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. VEUILLEZ NOTER QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS AU LOGICIEL CONTENU DANS LES PRODUITS QUI SERA SOUMIS À SON PROPRE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL ET QUE SYNOLOGY SE RÉSERVE LE DROIT D'AJUSTER ET/OU DE MODIFIER LA PRÉSENTE GARANTIE PRODUIT DE TEMPS À AUTRE SANS AVIS PRÉALABLE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN VERTU DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AU REVENDEUR.

VEUILLEZ NOTER QUE LA PRISE EN CHARGE INCLUSE DANS LA GARANTIE DE SYNOLOGY N'EST PAS DISPONIBLE DANS TOUS LES PAYS ET QUE SYNOLOGY PEUT REFUSER DE VOUS FOURNIR CETTE PRISE EN CHARGE PAR LA GARANTIE LIMITÉE SI VOUS FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DANS UN PAYS DIFFÉRENT DU PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT A ÉTÉ INITIALEMENT ACHETÉ. LE PAYS DANS LEQUEL LE PRODUIT A ÉTÉ INITIALEMENT ACHETÉ SERA DÉTERMINÉ EN FONCTION DES ARCHIVES INTERNES DE SYNOLOGY.

Lois locales sur la protection des consommateurs. Pour les consommateurs qui sont couverts par les lois et réglementations locales en vigueur en matière de protection des consommateurs, les droits conférés par les présentes s'ajoutent à tous les droits et recours énoncés dans ces lois et réglementations en matière de protection des consommateurs.

### Section 1. Produits

(a) « Produits » se rapporte aux Nouveaux produits ou aux Produits reconditionnés.

(b) « Nouveau produit » désigne le produit matériel de marque Synology et les accessoires de marque Synology contenus dans l'emballage d'origine que le Client a achetés auprès d'un distributeur ou d'un revendeur Synology agréé. Vous pouvez consulter notre « Nouveau produit » en accédant à [Statut de l'assistance technique](#).

(c) « Produit reconditionné » désigne tous les produits Synology qui ont été reconditionnés par une filiale de Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé, à l'exclusion de ceux vendus « en l'état » ou « sans garantie » par quiconque.

(d) « Pièce de rechange » désigne l'ensemble des pièces, accessoires, composants et autres équipements installés, intégrés dans ou attachés au Produit.

(e) Autres définitions : « Client » fait référence à la personne ou à l'entité à l'origine de l'achat du Produit auprès de Synology ou d'un distributeur ou d'un revendeur agréé Synology. « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne gérée par Synology ou une société affiliée à Synology. « Logiciel » fait référence au logiciel Synology propriétaire qui accompagne le Produit lors de son achat par le Client, téléchargé par le Client sur le site Web, ou préalablement installé sur le Produit par Synology. Le logiciel comprend tous les micrologiciels, supports multimédias, images, animations, vidéos, audio, textes et applets associés intégrés au logiciel ou au Produit, ainsi que toutes les mises à jour ou mises à niveau dudit logiciel.

### Section 2. Période de garantie

(a) « Période de garantie » : la période de garantie entre en vigueur à compter de la date d'achat indiquée sur le reçu ou la facture que le Client doit présenter et se termine le jour suivant la fin de la Période de garantie pour chaque Nouveau produit. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la Période de garantie de chaque Nouveau produit en accédant à [Statut de l'assistance technique](#). Pour les Pièces de rechange, la Période de garantie dans des conditions normales d'utilisation est d'un an (cinq ans pour les disques système) à compter de la date d'achat du Produit. Pour les Produits reconditionnés ou les pièces réparées, la Période de garantie correspond au reste de la Période de garantie du Produit qu'ils remplacent, ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle le Produit a été remplacé ou réparé, la période la plus longue faisant foi. Les Périodes de garantie ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque les Produits sont marqués comme étant vendus « en l'état » ou « sans garantie ». S'il est impossible de présenter un reçu valide ou une facture attestant de l'achat de notre Produit, ou s'ils sont de toute évidence erronés ou falsifiés, la Période de garantie du Produit présenté commence à la date de fabrication conformément aux registres internes de Synology.

(b) « Période de garantie étendue » : pour les Clients achetant des services en option EW201/EW202 ou le Service Garantie étendue pour les Nouveaux produits spécifiés à la Section 1 (b), la Période de garantie sera prolongée de deux ans. Pour EW201/EW202, vous pouvez voir les modèles de Produits concernés et les régions disponibles en

accédant à [FW201/EW202 extension de garantie](#). Pour le Service Garantie étendue Plus, vous pouvez voir les modèles de Produits concernés et les régions disponibles en accédant à [Garantie étendue Plus](#). Le Client ne peut choisir que l'un des services en option.

(c) « Résiliation immédiate de la Période de garantie » : pour les produits Synology Drive, la période de garantie prend fin immédiatement dans l'une des situations suivantes : (a) pour les disques SSD, l'[indicateur de fin de durée de vie](#) est égal ou supérieur à la limite spécifiée dans les « spécifications produit » du disque connecté au Produit acheté ; (b) pour tous les disques, la température enregistrée est égale ou supérieure à la température de fonctionnement maximale du disque spécifiée dans les « spécifications produit » jointes au Produit acheté.

### Section 3. Garantie limitée et solutions

3.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 3.2, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçons et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas au Logiciel contenu dans le produit ou acheté par le Client qui sera soumis au contrat de licence de l'utilisateur final fourni avec le Produit. Synology ne fournit pas de garantie pour les Produits reconditionnés vendus « en l'état » ou « sans garantie ».

La Garantie limitée indiquée ci-dessus n'est pas transférable et n'est valable que pour les Clients qui achètent des Produits directement auprès de filiales Synology, de revendeurs et de distributeurs agréés par Synology. La garantie stipulée dans le présent document prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

3.2 Exclusions. Les garanties et obligations de garantie susmentionnées ne s'appliquent pas à un Produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ou dans les documents qui lui sont associés, ou qui a été utilisé de manière inappropriée, de manière abusive ou a été endommagé de quelque manière que ce soit ; (b) a été endommagé suite à un accident, un incendie, un contact avec un liquide, un tremblement de terre, tout autre facteur externe ou suite à une utilisation du produit dans un environnement inapproprié ; (c) a été démonté sans l'autorisation de Synology ; ou (d) a subi des dommages esthétiques causés par une usure normale ou par tout autre dommage résultant du vieillissement normal du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, des rayures, des bosses et du plastique cassé sur les ports, sauf en cas de défaillance due à un défaut de matériaux ou de fabrication ; (e) le numéro de série a été effacé ou supprimé du Produit, ce qui signifie qu'il ne peut plus être identifié ; (f) a été endommagé ou est hors service car le Client ne parvient pas à appliquer une correction, modification, amélioration ou toute autre mise à jour mise à la disposition du Client par Synology ou parce que le Client applique, installe ou utilise une correction, modification, amélioration ou toute autre mise à jour mise à disposition par un tiers ; (g) a été endommagé, est hors service ou incompatible en raison de l'installation ou de l'utilisation d'éléments non fournis par Synology, en dehors du matériel, du logiciel ou de tout autre accessoire pour lequel le Produit est conçu.

Veillez noter que chacune des situations énoncées ci-dessus doit faire l'objet d'une inspection et d'une vérification par Synology en relation à son apparence et aux fonctions du Produit. Synology peut refuser de fournir des services de garantie, y compris, mais sans s'y limiter, la réparation de produits, l'assistance technique et le remplacement de produits, comme décrit dans la Section 3.3, pour tout Produit dans l'une des situations indiquées ci-dessus.

3.3 Support de garantie et recours exclusif. Si le Client fait état d'une non-conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 3.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non-conformité par Synology, cette dernière pourra : (a) avoir recours à des moyens commerciaux raisonnables pour réparer le Produit, (b) fournir une assistance technique ou (c) remplacer le Produit ou la partie du Produit en question qui n'est pas conforme, sur retour du Produit complet, comme stipulé dans la Section 3.4. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie selon les dispositions de la Section 3.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non-conformité du Produit dans la mesure du possible. Veillez noter que le support de garantie ne s'applique pas à la récupération des données stockées dans le Produit Synology ou sa sauvegarde. Le Client doit faire une copie de sauvegarde des données stockées avant de renvoyer le Produit à Synology. Il est possible que Synology supprime toutes les informations ou données stockées sur le Produit au cours de l'exécution des services de garantie et ne sera responsable d'aucune perte de données. En outre, le Client est tenu de retirer tous les accessoires qui ne sont pas préinstallés, tels que la carte adaptateur, la mémoire, le disque dur ou le disque SSD, et Synology ne sera pas responsable en cas de perte de composants non préinstallés qui n'ont pas été retirés.

3.4 Retour. Pour les recours en garantie, le Client doit retourner le Produit complet à Synology conformément à la présente Section 3.4. Tout Produit retourné qui (a) a été démonté (sauf sous la direction de Synology) ; ou (b) dont le numéro de série a été effacé ou abîmé, ce qui signifie qu'il ne peut plus être identifié ; ou qui (c) a été endommagé lors du retour en raison d'un emballage inapproprié (y compris, mais sans s'y limiter, des rayures et une déformation), sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout Produit doit être retourné dans le même état que lorsqu'il a été envoyé par Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage adéquat afin de protéger le contenu en question. Une livraison internationale peut être nécessaire en fonction de la position géographique du Client, et le Client est responsable des droits de douane, du dédouanement et de tous les autres frais liés au service de remplacement. L'assurance et le risque de perte et/ou dommages liés aux articles retournés sont à la charge du Client jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology.

3.4.1 Service de remplacement général. Tout retour de Produit par le Client conformément à la Section 3.3 doit être effectué conformément aux procédures de remplacement en vigueur de Synology avec le reçu d'achat ou la facture. Pour plus d'informations sur la procédure de remplacement, veuillez accéder à [Comment faire un recours en garantie pour mon produit Synology ?](#)

3.4.2 Service Garantie étendue Plus. (Valide uniquement pour un Client qui achète le Service Garantie étendue Plus)

(a) Service Remplacement direct standard : en ce qui concerne le service Remplacement direct standard, le Client doit d'abord renvoyer le Produit non conforme reconnu par Synology au centre de service de retour désigné, aux frais du Client. L'unité de remplacement ne sera pas expédiée tant que le Produit non conforme n'aura pas été reçu au centre de service de retour désigné par Synology.

(b) Service Remplacement direct avancé : en ce qui concerne le service Remplacement direct avancé, Synology expédiera le Produit de remplacement à l'adresse spécifiée par le Client avant que le Client ne renvoie le Produit non conforme. Le Client doit retourner le Produit non conforme reconnu par Synology au centre de service de retour correspondant, aux frais du Client, dans un délai de vingt-huit (28) jours calendaires à compter de la date de validation de la demande et doit fournir une autorisation de paiement par carte bancaire en tant que garantie. L'autorisation de carte de crédit sera annulée une fois que Synology aura reçu le Produit non conforme renvoyé par le Client. Si le Client n'a pas renvoyé le Produit non conforme dans les vingt-huit (28) jours calendaires, Synology est en droit de percevoir le montant complet de la garantie provenant de la carte bancaire du Client et de désactiver tous les services liés aux numéros de série du Produit non conforme et au remplacement. En outre, Synology se réserve le droit de refuser de fournir toute assistance technique correspondante à l'avenir. Les mesures susmentionnées n'affecteront pas les droits de Synology qui en découlent.

3.5 Remplacement d'un Nouveau produit ou d'un Produit reconditionné par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit couvert par la présente Garantie, comme stipulé dans la Section 3.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition choisie par Synology, après réception du Produit non conforme retourné en accord avec la Section 3.4 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Avant l'expédition du Produit reconditionné aux clients, il a été vérifié qu'il est strictement conforme aux normes de qualité de Synology. Veuillez noter qu'une partie des Produits reconditionnés présente des taches, des rayures ou d'autres signes d'usure mineurs. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client (« Service de remplacement de Synology »).

3.6 Exclusion des garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPLICITES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, DU COURS DE LA TRANSACTION OU DE L'USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UN DOMMAGE (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SERONT TOUJOURS EN SÉCURITÉ ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AUSSI LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

3.7 Limitations du Service Garantie étendue Plus. (a) Le Client doit valider l'achat du Service Garantie étendue Plus dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat initiale du Nouveau produit. (b) Étant donné que Synology fournit le Service Garantie étendue Plus dans certaines régions uniquement, le Client doit sélectionner la région d'activation du Service pendant le processus d'achat. Si le Client demande un Service Garantie étendue Plus dans une région autre que la région sélectionnée, il est possible que Synology, à sa seule discrétion, refuse de fournir le Service Garantie étendue Plus ; (c) Exceptions à la garantie : le Service Garantie étendue Plus ne s'applique pas aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer, aux régions autonomes d'outre-mer et autres îles sauf l'île principale des régions et pays concernés.

#### Section 4. Limitation de responsabilité

4.1 Force majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou tout état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

4.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU SIMILAIRE (NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS, LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ACTIVITÉ) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, PAR UN DOMMAGE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ CIVILE OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

4.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU TOUT LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion précédente de certains types de dommages et limitations de responsabilités s'appliquera dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

## Section 5. Divers

5.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et toute documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts sur les droits de propriété intellectuelle du Produit, et aucun titre ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, de toute documentation ou de tout logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client aux termes de cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence de l'utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétro-ingénierie sur le Produit ou composant en question ou le Logiciel qui l'accompagne, ni ne tentera de commettre des malversations, d'entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

5.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie directement, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

5.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf dans les cas explicitement autorisés par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie objecte spécifiquement à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie octroyée par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autrement, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions de tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors cette Garantie prévaut, sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

5.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction explicite par la loi locale, la présente garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis, pour les Clients résidant aux États-Unis ; et par les lois de la république de Chine (Taiwan) pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations unies de 1980 portant sur les contrats de vente internationale de marchandises ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

5.5 Résolution des litiges. Tout litige, toute controverse ou toute réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Produit ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant aux États-Unis et Synology sera résolu(e) exclusivement et de manière définitive au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sous réserve des dispositions mentionnées ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et se limitera uniquement aux controverses entre le Client et Synology. L'arbitrage, en tout ou en partie, ne sera consolidé par aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage aura lieu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou toute action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur devra récupérer tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage pris en charge par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quel tribunal de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable, conformément aux dispositions de cette Section 5.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, toute controverse ou toute réclamation énoncés dans cette section devra être résolu(e) au terme d'un arbitrage mené par trois arbitres neutres, en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage de la R.D.C. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan, république de Chine (R.D.C.) et les procédures d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour de justice ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise

en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

5.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou de tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

5.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris, sans limitation, à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

5.8 Divisibilité. Si un tribunal compétent détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale ou non applicable, les clauses restantes demeurent pleinement en vigueur et conservent tous leurs effets.

5.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue la totalité du contrat et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide, à moins de stipulation contraire formulée par écrit et signée par la partie liée par la présente.

5.10 Paiement et résiliation du Service Garantie étendue Plus. (a) Après vérification du bon de commande par Synology, le Client paiera immédiatement tous les frais et taxes. Synology se réserve le droit de refuser de fournir le Service Garantie étendue Plus à un Client qui n'est pas éligible ou qui est en dessous de l'âge légal. (b) Un Client qui n'a pas utilisé le Service Garantie étendue Plus dans les trente (30) jours suivant l'achat du Produit peut soumettre une demande de résiliation par le biais d'un ticket d'assistance technique dans les trente (30) jours suivant l'achat.

## **FCC Declaration of Conformity**

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

## **Declaration Letter of REACH & RoHS Compliance**

### **About REACH**

In June 2007, the European Union Regulation (EC) 1907/2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH) was first released. Under this Regulation, manufacturers are required to gather information on the properties of their chemical substances, which will allow their safe handling, and to register the information to European Chemicals Agency (ECHA). The aim is to improve the protection of human health and the environment through the better and earlier identification of the intrinsic properties of chemical substances.

### **About RoHS**

RoHS Directive (EU Directive 2002/95/EC ) was issued in 2002, restricted the use of the six chemicals lead, cadmium, mercury, and hexavalent chromium, as well as flame retardants polybrominated biphenyls (PBBs) and polybrominated diphenyl ethers (PBDEs). Under this directive, manufacturers are required to replace these chemicals in their products with less hazardous alternatives.

Then RoHS 2.0 (Directive 2011/65/EU) has replaced Directive 2002/95/EC since January 3, 2013. In 2015, EU commission publishes Directive (EU) 2015/863 to amend Annex II to EU RoHS 2 (Directive 2011/65/EU) to add 4 phthalates (DEHP, BBP, DBP and DIBP) onto the list of restricted substances from 22 July 2019.

### **REACH and RoHS Compliance**

Synology meets all requirements of the REACH Regulation and is compliant to all implemented RoHS type regulations worldwide. To the best of Synology's knowledge, all Synology products in production (including finished





products, spare parts, and packaging materials) are in compliance with the requirements of the Regulation and/or Directives. Synology continues to monitor, influence, and develop our processes to comply with any proposed changes to the Regulation and/or Directives.

## **Federal Communication Commission Interference Statement**

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

## **Canadian Compliance Statement**

This device complies with Industry Canada license-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions:

- 1) This device may not cause interference, and
- 2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage;
- 2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

This product meets the applicable Innovation, Science and Economic Development Canada technical specifications.

設備名稱：網路攝影機 Equipment name		型號（型式）：BC500 Type designation (Type)				
單元 Unit	限用物質及其化學符號 Restricted substances and its chemical symbols					
	鉛Lead (Pb)	汞 Mercury (Hg)	鎘 Cadmium (Cd)	六價鉻 Hexavalent chromium (Cr <sup>+6</sup> )	多溴聯苯 Polybrominated biphenyls (PBB)	多溴二苯醚 Polybrominated diphenyl ethers (PBDE)
前蓋+ 內玻/ 後蓋+銅柱	—	○	○	○	○	○
印刷電路板及電子組件	—	○	○	○	○	○
組裝線、端子線	○	○	○	○	○	○
電纜線(Cable)	○	○	○	○	○	○
<p>備考1. “超出0.1 wt %” 及 “超出0.01 wt %” 係指限用物質之百分比含量超出百分比含量基準值。</p> <p>Note 1 : “Exceeding 0.1 wt %” and “exceeding 0.01 wt %” indicate that the percentage content of the restricted substance exceeds the reference percentage value of presence condition.</p> <p>備考2. “○” 係指該項限用物質之百分比含量未超出百分比含量基準值。</p> <p>Note 2 : “○” indicates that the percentage content of the restricted substance does not exceed the percentage of reference value of presence.</p> <p>備考3. “—” 係指該項限用物質為排除項目。</p> <p>Note 3 : The “—” indicates that the restricted substance corresponds to the exemption.</p>						